



MONTPELLIER
MÉDITERRANÉE

Présente l'**ACA**

Programme international de certification environnementale créé en 2009 dont l'objectif est d'encourager les aéroports à atteindre la neutralité carbone.

Plus de 300 aéroports certifiés dans le monde, dont 37 en France.

MAPPING | REDUCTION | OPTIMISATION | NEUTRALITY

Les 4 niveaux de la certification ACA

Le point sur l'aéroport de Montpellier



OBTENTION PRÉVUE EN 2021



NIVEAUX **1** & **2**

Echelle : Interne à l'exploitant aéroportuaire (SA AMM)

- **Recensement des émissions** de CO2 des "scopes **1** et **2**" de l'aéroport* ;
- **Plan de management carbone** & réduction des émissions chez l'exploitant.



OBJECTIF FIXÉ POUR 2025



NIVEAUX **3** & **3+**

*Echelle : Couvre l'ensemble de la zone aéroportuaire
Entreprises implantées et partenaires de l'aéroport*

- **Collecte de données énergétiques** et **calcul des émissions de CO2 de toutes les entreprises** et partenaires de l'aéroport, dites du "scope **3**"* ;
- **Mise en place d'un plan d'engagement des tiers** : communication, sensibilisation, actions environnementales, objectif de réduction des émissions à l'échelle de la plateforme sur la base du volontariat.

**détail des scopes au verso*



Pour rappel

AÉROPORT MONTPELLIER MÉDITERRANÉE

- 470 hectares
- 85 000 mouvements d'aéronefs par an
- Plus de 80 partenaires identifiés
- 1 600 salariés et collaborateurs sur site

Quelles sont les données demandées ?

Pour le niveau 3 de l'ACA, les critères suivants sont requis : superficie, type d'infrastructure et consommation énergétique, parc de véhicules, nombre d'employés et leurs modes de déplacements, ainsi que certains détails techniques pour les entreprises aéronautiques.

Comment calculer les émissions en CO2 ?

Une fois la collecte des données de consommation énergétique de nos partenaires effectuée (gaz, électricité, déplacements des salariés, etc), une analyse et une conversion en masse de CO2 équivalente seront effectuées à partir de la base de données ADEME (facteurs d'émission).

Définitions des scopes d'émissions de CO2



SCOPE 1

Emissions DIRECTES liées à la combustion d'énergie fossile pour des procédés et équipements contrôlés par l'AMM (ex: gaz chauffage, carburant véhicule entreprise).

SCOPE 2

Emissions INDIRECTES liées à l'achat et à la consommation d'électricité par l'AMM.

SCOPE 3

Toutes les autres émissions INDIRECTES : consommation énergétique des partenaires, déplacements des passagers et des collaborateurs, mouvements avions, etc.